



On recoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.

Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B. par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B. pour les autres villes du royaume.

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Île, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.

# Mathieu

## GAZETTE DE LIEGE.

### ESPAGNE.

*Ferrol, le 3 février.* — Des avis qui nous parviennent de plusieurs ports de la presqu'île et du Portugal, portent qu'on recrute de toutes parts des soldats et des marins, qu'on envoie ostensiblement quelquefois, mais plus souvent sous diverses formes de déguisement à la destination du Brésil. Les absolutistes se vantent que les mêmes recrutemens ont lieu en Allemagne pour le même pays, et qu'on est en marché avec une foule de généraux et d'officiers en non activité pour les envoyer au Brésil. On espère par ce moyen donner des forces considérables au nouvel empereur du Brésil, qui est regardé comme l'ancre d'espérance de la Sainte-Alliance dans le Nouveau-Monde. C'est vers ce souverain qu'on s'est tourné pour entamer les républiques, au milieu desquelles on a lancé et où l'on se propose d'envoyer encore des agens pour travailler les esprits.

Le tems ne fait rien à la chose, il s'agit de renverser l'édifice de Bolivar, et la guerre qui vient d'éclater a moins pour objet quelques provinces de plus aux environs de Monte-Video, qu'un système combiné de contre-révolution. On ne parlerait pas d'abord de faire rentrer les colonies espagnoles sous le joug de la métropole; mais on voudrait y semer la division et pouvoir les amener à demander des rois, ce qui ferait disparaître l'alliance républicaine qui s'organise en Amérique.

On assure que le congrès de Panama est bien informé de ces projets et qu'il doit développer de grands moyens militaires contre le Brésil et contre Cuba, afin de n'être plus avoisiné que par des états parfaitement en harmonie avec les républiques de l'Amérique.

### ANGLETERRE.

*Londres, le 17 février.* — Voici ce que dit *the Globe and Traveller* au sujet de la déclaration de guerre du gouvernement brésilien contre les provinces-unies de la Plata :

L'agitation que cet événement a produit à Rio-Janeiro, quoiqu'il fût en quelque sorte prévu, était fort grande. Les Anglais y établis craignaient beaucoup pour leurs propriétés, non point par suite immédiate des hostilités, mais à cause de la mesure que les armées de Buénos-Ayres avaient annoncée qu'elles adopteraient, savoir : de déclarer libres tous les esclaves aussitôt qu'ils arriveraient sur les bords du Rio-Grande.

On avait la plus grande inquiétude sur les mouvemens de l'armée libératrice dans le Haut-Pérou. Le gouvernement de Buénos-Ayres n'a pas voulu publier la déclaration de guerre, par laquelle la Banda Orientale est incorporée avec son territoire, sans avoir l'assurance de la coopération de Bolivar.

Tous les avis annoncent que le gouvernement brésilien a une flotte nombreuse et maintiendra sans doute sa supériorité sur mer; mais si l'armée libératrice se porte au secours des forces de Buénos-Ayres, l'issue de la campagne ne saurait être douteuse; et bien que la marche sur Rio-Janeiro pût être lente, à cause des difficultés des terrains, cependant l'ennemi rencontrera peu de résistance à placer le drapeau républicain sur les tours de la capitale du Brésil. Les marchands anglais embarquaient prudemment leurs propriétés les plus précieuses pour les envoyer en Angleterre.

Ces nouvelles contiennent quelques détails curieux sur les opérations militaires dans la Banda-Orientale. Elles disent que les troupes des insurgés jettent fréquemment leur *lasso* (lacet) au dessus de la tête des cavaliers allemands, les arrachent de dessus leurs chevaux et les traînent à une grande distance avec tant d'adresse et de promptitude, qu'une alarme générale s'est répandue dans l'armée brésilienne, qui est en grande partie composée d'émigrés de l'Allemagne.

On porte le nombre de ces étrangers à 4000, dont la plupart seraient venus sur la demande qu'en aurait faite don Pedro aux villes anséatiques, ce qui fait présumer que l'empereur méditait cette guerre depuis long-tems.

Toutes les productions en café, sucre et coton avaient éprouvé une hausse considérable.

— Les ministres ont été si soigneux de la santé et du bien être du duc Wellington, qu'ils ont décidé son médecin habituel, le docteur Hume qui connaît sa constitution, à partir avec lui, en lui donnant comme dédommagement de sa courte absence une somme de 2,000 livres sterling (50,000 fr.), et pour sa fille une pension viagère de 200 liv. sterl. (5,000 francs.)

CHAMBRE DES COMMUNES. — *Séance du 14.* — M. Brogden s'étant présenté à la barre avec le rapport du comité, relatif aux actes sur les billets au dessous de la valeur de cinq livres sterling, et sur le changement à opérante dans la charte de la banque d'Angleterre, une discussion assez importante s'est élevée.

M. Blicke dit : l'honorable député pour Aberdeen (M. Hume), pense que l'état du papier-monnaie nous empêcherait de faire la guerre, dans le cas où une nation étrangère nous attaquerait. Mais si l'honorable membre voulait se rappeler ce qui s'est passé en France, au commencement de la révolution, il avouerait qu'une nation peut faire la guerre même pendant qu'elle est en état de banqueroute. Lors même qu'il arriverait que les intérêts de la dette

nationale ne seraient plus acquittés, cela, sans doute, donnerait au pays une grande secousse, mais nos ressources ne seraient pas anéanties.

M. Ellice est d'autant plus disposé à soutenir les mesures du gouvernement, qu'il est persuadé qu'elles auront pour résultat nécessaire l'abrogation des lois céréales.

M. Wilson (un des députés de la cité de Londres) annonce que la détresse commerciale ne fait qu'augmenter. Les fonds baissent et on parle ouvertement de faillites qui, dans le cas où elles auraient lieu, produiraient des maux auxquels on ne songe même pas. M. Wilson demande si le chancelier de l'échiquier, dans le cas où il réussirait dans ses projets, serait disposé à accorder quelques secours aux négocians.

Admettons qu'il soit vrai, dit M. Wilson, que les banquiers et les négocians de notre pays méritent tous les reproches qu'on leur a adressés; cependant on ne doit pas oublier qu'ils ont été portés à se jeter dans les spéculations qui ont été si malheureuses par la baisse des intérêts de l'argent, résultat des mesures du gouvernement.

Les ministres de S. M. ont déclaré que ce pays était dans l'état le plus florissant, qu'il jouissait d'un revenu si grand qu'il était possible de réduire le montant des impôts; qu'enfin la prospérité y était si générale et si solide, qu'ils croyaient pouvoir régler son commerce d'après des principes plus libéraux et plus généreux, et maintenant que sa position est malheureusement changée, maintenant que ses négocians trompés par les tableaux pleins d'illusion que les ministres leur ont présentés de l'état du pays, se trouvent sur le point d'être accablés par la ruine de leurs affaires, pourrait-on s'imaginer que ces mêmes ministres puissent leur adresser des reproches et leur dire : « Vous n'êtes que des dupes; au lieu d'avoir confiance dans la belle perspective que nous vous présentions, il fallait vous en méfier? » Malheureusement ils n'ont point agi ainsi. Je viens donc, au nom des négocians de Londres et des provinces, demander que le gouvernement se hâte de les secourir.

M. Wilson a fait ensuite observer que les ministres avaient été de bons pilotes pendant le beau tems, mais qu'il craignait qu'ils ne fussent pas capables de conduire le vaisseau de l'état, au milieu des dangers de la tempête.

Le but de l'orateur est d'obtenir que le gouvernement fasse des prêts aux négocians, sur dépôt de marchandises, et il se rappelle qu'en 1793 le gouvernement a fait de semblables prêts, pour 50 pour 100 de leur valeur.

Le chancelier de l'échiquier répond que le gouvernement se trouve placé dans une position difficile entre ses devoirs et la détresse des individus. Son devoir l'empêche d'accorder ce qui pourrait établir un précédent dangereux, car la mesure de 1793 ne peut être citée aujourd'hui comme précédent; les circonstances ne sont pas les mêmes. Le chancelier termine en déclarant que le gouvernement ne pourrait accéder à la demande de l'honorable membre, mais que dans le cas où la banque voudrait retirer du marché les effets qui éprouvent le moins de faveur, il promettait de demander pendant la session que le parlement remboursât les avances qu'elle aurait faites.

M. Robertson appuie la demande de M. Wilson; il fait un tableau déplorable de l'état dans lequel se trouve tout le pays. Il ne voit pas de terme aux malheurs actuels. Avant la fin de l'année tout le pays, depuis un bout jusqu'à l'autre, sera en proie aux désastres qui en accablent déjà une partie.

### ALLEMAGNE.

*Francfort, le 14 janvier.* — La commission d'enquête est parvenue, dit-on, à découvrir tous les secrets de la conspiration qui a éclaté récemment à Pétersbourg; lorsque l'instruction sera terminée tous les détails du complot seront rendus publics. On a acquis la certitude que le projet avorté date de loin; on le fait remonter à une époque antérieure à la campagne de Tilsitt. On assure que durant cette campagne une avant-garde française s'empara de quelques bagages parmi lesquels se trouvèrent des papiers renfermant les preuves d'une conspiration militaire. Bonaparte s'étant fait remettre ces papiers, les renvoya secrètement à l'empereur Alexandre, et c'est cette action qui aurait inspiré, dit-on, à ce souverain, l'amitié qu'il a long-tems fait paraître pour Bonaparte. On va même jusqu'à citer le nom du maréchal de France qui remit les papiers saisis et qui en retira un récépissé. Quoi qu'il en soit, Alexandre étouffa cette affaire; quelques disgrâces éclatantes eurent lieu, et les conjurés déconcertés et surveillés se tinrent long-tems tranquilles.

On affirme également qu'Orloff ayant comparu devant la commission d'enquête, lui a tenu un langage fier et menaçant. Il a dit aux commissaires que sa tête et d'autres pourraient tomber, mais qu'il en resterait encore assez pour venger sa mort et celle de ses complices; qu'au reste il ne fallait pas attendre de lui qu'il imitât la conduite de Trubekoi.

Quelques personnes de Francfort ont reçu des lettres de l'intérieur des états-héréditaires, qui annoncent qu'un grand parc d'artillerie est parti d'Olmütz pour la Gallicie. On est également instruit qu'il se forme un rassemblement de troupes à Lemberg. Plusieurs régimens tirés de diverses garnisons ont été dirigés vers les frontières de la Moldavie et de la Valachie. Ces mouvemens militaires donnent lieu à une infinité de conjectures.

### FRANCE.

*Paris, le 19 février.* — Un journal contient aujourd'hui une adresse des pères de familles et des fils aînés de la ville d'Elbeuf, à la chambre des députés, contre le projet de loi qui favorise les aînés dans le partage des successions.

(Quotidienne.)



— On poursuit en ce moment l'interdiction de deux vieillards, qui veulent absolument se marier à l'âge où d'ordinaire on bénit l'union de ses enfans : l'un, M. le marquis de Longaunay, possesseur de 100,000 livres de rente, et déjà âgé de soixante-six ans, prétend donner son nom à une villageoise, fille de l'un de ses fermiers, et dont dix-huit ans sont toute la richesse : le demandeur en interdiction est son gendre, M. le marquis de Briges. L'autre vieillard, nommé Thomas Labbé, cultivateur et possesseur de huit ou neuf cents francs de rente, veut, à quatre-vingt-trois ans, devenir l'époux d'une jeune fille dont on pourrait le croire l'aïeul. Ces deux procès, qui se poursuivent en ce moment devant le tribunal de Caen, piquent vivement la curiosité. Deux cents témoins doivent être entendus et déjà l'on a commencé les enquêtes.

— Le grand-duc Michel est maintenant à Varsovie, tandis que le grand-duc Constantin a pris le commandement de l'armée de Sacken. (Constitutionnel.)

#### PAYS-BAS.

La Haye, le 19 février.

SECONDE CHAMBRE DES ÉTATS GÉNÉRAUX.

Rapport fait par M. Boelens, dans la séance du 7.

Nobles et puissans seigneurs, votre commission des pétitions m'a chargé de vous faire rapport sur cinq requêtes de manufacturiers en étoffes de laine et de coton, demeurant à Leyde, Tilbourg, Bruxelles et Helmond; toutes ces requêtes tendantes au même but.

Les pétitionnaires, complètement d'accord dans les principes sur lesquels ils fondent leur opinion, considèrent le changement proposé au tarif des droits d'entrée, comme essentiel pour la prospérité des fabriques, comme avantageux à l'agriculture et peu nuisible au commerce solide et réel.

Ils soutiennent que l'industrie nationale a porté les fabriques indigènes à un tel degré de perfectionnement, que la plupart des objets qu'on y confectionne peuvent entrer en concurrence avec les produits des manufactures étrangères, et qu'elles peuvent abondamment suffire à la consommation et aux besoins des habitans du royaume. En conséquence, les pétitionnaires supplient qu'il plaise à V. N. P. d'adopter la loi telle qu'elle est projetée.

Votre commission, N. et P. S., considérant l'importance de la matière, celle des motifs allégués et l'intérêt des pétitionnaires, vous propose le dépôt de ces pétitions au greffe. (Ce qui a été adopté ainsi que l'impression du rapport.)

LIÈGE, LE 22 FÉVRIER.

Plusieurs journaux ont annoncé l'arrestation d'un ecclésiastique à Malines. Cette assertion n'est point exacte. On y a arrêté une femme prévenue de colporter et de distribuer des libelles dirigés contre le gouvernement. On écrit que cette bonne femme est une espèce d'illuminée, dont on a pu faire facilement un instrument de complicité. L'ecclésiastique dont on a annoncé l'arrestation est, au contraire, fugitif. (J. d'Anvers.)

— Avant-hier à neuf heures du matin, non loin d'Ixelles, à l'endroit nommé *den Walven-Berg*, un individu porteur d'une somme de 500 fl., qui allait à Bruxelles, a été dévalisé par trois autres individus, après avoir été violemment maltraité. On est à la poursuite des malfaiteurs.

Les journaux d'hier annonçaient que le gouvernement brésilien a déclaré officiellement la guerre aux provinces unies de la Plata. Ceux d'aujourd'hui parlent de recrues qui se font de toutes parts pour le compte du nouvel empereur. Si l'on en croit les absolutistes du Portugal, les recrutemens s'étendraient jusque dans l'intérieur de l'Allemagne, et l'expédition contre Buénos-Ayres n'en serait pas le principal motif.

Les conseillers de don Pedro se conduisent dans ces graves circonstances précisément comme les courtisans de Louis XVI lors des premiers symptômes de la révolution. L'appel de troupes étrangères amena le 14 juillet, dont le 10 août ne fut que la conséquence. Au moins dans une monarchie, où l'appareil de la force avait été souvent déployé avec succès, au centre de la vieille Europe presque généralement façonnée au joug du pouvoir absolu, l'illusion était jusqu'à certain point excusable. Mais comment expliquer l'aveuglement du cabinet de Rio-Janéiro, environné de jeunes républiques, de peuples exaltés par le sentiment de l'indépendance et l'orgueil du succès, de peuples dont l'essor ne saurait être comprimé par le souvenir de Bastilles ou de lits de justice, et qui, loin de voir un Brunswick sur leurs frontières, n'y apperçoivent qu'un Bolivar.

L'Amérique a acquis par trois siècles de calamités le droit de se défier de l'Europe, et l'Espagne n'a pas mis la monarchie en faveur au delà de l'Atlantique. Jaloux de leur liberté, comme toute nation nouvellement émancipée, les états du sud n'ont jamais vu avec faveur l'espèce d'anomalie qu'offre à leurs yeux l'existence solitaire d'un trône impérial au sein de nombreuses républiques; et c'est lorsque les esprits sont ainsi disposés, qu'un empire, dont le premier soin devait être de se faire pardonner ce qu'il a d'hétérogène, se transforme imprudemment en citadelle avancée de la Ste. Alliance, et commet la double faute d'engager une guerre impolitique et d'alarmer ses peuples sur le sort de garanties octroyées! L'appel à la force étrangère a soulevé une nation dans laquelle un gouvernement absolu semblait avoir éteint toute énergie; et, au mépris de cette grande leçon, le cabinet de Rio-Janéiro renouvelle l'exemple d'une imprudence que sa position rend mille fois plus grave! Il n'est pas difficile de prévoir les conséquences d'un tel système.

Lebeau

Le jeune Massart se dispose à soumettre au jugement de ses concitoyens le résultat des études auxquelles il s'est livré depuis l'année dernière. D'après les journaux de Paris, les rapports de ses professeurs et les renseignemens que nous ont donnés divers amateurs de notre ville qui l'ont entendu depuis son retour, les progrès de notre jeune virtuose sont extrêmement remarquables. Le séjour de Paris, où tant de sources d'inspirations sont ouvertes à l'artiste, ne pouvait manquer de développer de plus en plus le germe de son talent musical.

Lambert Massart a trop bien justifié les encouragemens de ses compatriotes pour ne pas retrouver à Liège l'intérêt qui a protégé ses premiers pas. Aussi le concert annoncé pour samedi prochain à la salle de spectacle réunira-t-il un nombreux et brillant auditoire. Toutes les loges sont déjà retenues. Lebeau

Parmi les mille et une contrariétés qui viennent assaillir le pauvre directeur de spectacles, les rhumes et les indispositions subites doivent tenir le premier rang; il est fâcheux que dans les conditions des engagements il ne puisse s'en trouver une qui oblige sous peine d'amende, chaque acteur ou actrice à conserver pendant toute la saison une santé florissante. Par là le spectacle paraît moins souvent changé ou suspendu, et une bande traitresse sée sur l'affiche ne serait pas si fréquemment pour les habitués cause de désappointement et de mauvaise humeur. Hier, par exemple, le mécontentement était extrême; et le succès de la nouvelle pièce était quelque temps incertain. On avait annoncé le *Mariage de Chapelle*; une indisposition subite le fait disparaître de l'affiche pour y substituer la *Mansarde*. Au lever de la toile, nouvelle disposition subite qui nous prive de la *Mansarde* et nous amène *Blaise et Babet*. Les spectateurs protestèrent longuement et s'opposèrent vigoureusement contre toutes ces indispositions, un orage violent éclata dans la salle, et j'ai vu le moment où il allait fondre sur le seigneur Barbe-Bleue. Que de soins, cependant, que de peines et de dépenses eussent été perdues. De mémoire de machiniste jamais coup de théâtre plus fréquents, plus merveilleux n'ont illustré notre scène. Le parterre et le paradis n'avaient pas assez d'yeux pour voir ni de mains pour applaudir. Toutes les merveilles promises par la gigantesque affiche du jour avaient été surpassées. On allait se raviser en ravissement; mais le tableau final les porta au comble, des cris d'admiration éclatèrent avec les bravos et le triomphe de Mimi cruel fut assuré.

Qui de nous dans son enfance n'a pas frémé à la lecture du conte de Barbe-bleue? Qui ne plaignait pas alors la fatale curiosité et la fin tragique de ses femmes? Qui ne tremblait pas de froi à ces mots redoutables « Descendra-tu bientôt? » Le seigneur Barbe-bleue du mélodrame est un peu moins farouche et beaucoup plus plaisant que celui du conte et de l'opéra. Il ne coupe pas la tête à ses femmes, il croit les punir assez en les rendant muettes. Toute sa puissance magique est dans sa barbe comme la force de Samson était dans ses cheveux, et cette barbe est tellement dure et compacte qu'il n'est point de cisaille ou de hache qui puissent l'entamer; la main d'une jeune et jolie fille pourra seule l'arracher. Avec un tel ornement, Mimi cruel devait être d'une laideur passablement repoussante; mais il était puissant et riche, et une foule de beautés se sont pressées à lui plaire. Déjà il a serré sept fois les doux nœuds de l'hymen, et c'est au moment où il se dispose à prendre sa huitième épouse que commence la pièce. Il serait assez difficile de donner l'analyse et de compter les coups de baguette magique et les jeux de mots bons ou mauvais qui s'y succèdent sans interruption. C'est à étourdir. Ce mélodrame féerie sera pour notre direction une source d'abondantes recettes; je ne pense pas cependant que Mimi-cruel obtienne le succès populaire de *Robinson le chasseur*; mais tous ceux qui ne cherchent au théâtre que le plaisir des yeux, et qui voudront avoir en petit l'idée du grand opéra, iront au moins voir une fois la pièce nouvelle.

*P. S.* La *Dame Blanche* est mise décidément en répétition et la *Barbe-bleue* sera encore en plein rapport et en pleine vogue, lorsqu'elle fera son apparition sur notre scène. Des nouveautés, des nouveautés; c'est une juste compensation de toutes nos vieilleries dont nous avons été affligés depuis quelque temps.

#### COMMERCE.

BOURSE D'ANVERS. — Du 21 février. — EFFETS PUBLICS. — Les affaires ont été plus calmes et insignifiantes; les Napolitains Falconetti à 65; d° anglais 67 3/4 et les Métalliques à 86 1/2.

CHANGES. — L'Amsterdam court s'est placé au pair, il est resté pair; le Londres court s'est traité à 41, le papier à deux mois a été offert à 40 1/2; le Paris a été offert à la cote d'hier; le Francfort et Hambourg sont restés sans affaires.

MARCHANDISES. — Il s'en est peu traité.  
BOURSE D'AMSTERDAM, du 20 février. — Dette active 52 51 1/4. Différée, 137 1/6 15 1/6. Bill. de chances, 17 1/2 13 1/4 3/4. Synd. d'amort. 91 3/4 93 1/4 92. Rentes remb. 84 3/4 85 85 1/2. Lots dito, 00. Act. de la soc. de comm., 83 3/4 85 1/4 86.

#### GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

Demande en extension de concession de mines de houille. Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 28 janvier dernier sous le n° 936 du répertoire particulier les sieurs Jean-Nicolas Delhez, Charles-Joseph Pilleux de Liège et P. F. Nicolai demeurant à Néaux ont demandé la concession des mines de houille gigantesques sous des terrains d'une étendue superficielle de 370 bonniers 20 perches 83 toises dépendans des communes de Clermont, Henri Chapelle, Baelen et Bilstain et dont la déclimitation est ainsi ce qu'il est au Nord-Ouest, partant au débouché du chemin de la haye, à la grande route de Liège à Aix-la-Chapelle, passant la maison Pierre Budlet, en suivant vers nord cette grande



route jusqu'à la Croix-de-Pierre, existante au débouché du chemin tendant de la grande route ci-dessus au Graugosse.

*Au Nord-Est*, de cette croix par une ligne droite longue de 1877 aunes se terminant à la chapelle St.-Rock à la jonction du chemin de Verviers à Henri-Chapelle, avec celui tendant à la Bruyère à Bel-Oeil; de cette chapelle par une 2<sup>e</sup> ligne droite longue de 1717 aunes aboutissant à l'angle Est d'une maison située sur la Bruyère appartenant à Mr. le baron de Waha.

*Au Sud-Est*, de cet angle par une 3<sup>e</sup> ligne droite longue de 1837 aunes finissant au lieu dit à la Hagare, à la jonction du chemin appelé vieille voie ou D'aisance, avec la ruelle dite chemin Robert.

*Au Sud-Ouest*, prenant alors le chemin dit Robert et le continuant jusqu'à l'endroit dit haut vent; suivant ensuite le chemin qui conduit du haut vent à Lohirville jusqu'à la rencontre de celui de Counhaye que l'on suit également jusqu'à son débouché à la grande route d'Aix-la-Chapelle point de départ.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires de la surface le 8<sup>ème</sup> panier des mines à extraire ou 5 cents par bonnier métrique.

Les états-députés de la province de Liège, en exécution de la loi du 21 avril 1810 et de l'arrêté royal du 18 septembre 1818 et d'après la dépêche ministérielle du 11 juillet 1820.

#### ARRÊTENT.

1. Les bourgmestres de Liège, Verviers, Clermont, Henri-Chapelle, Baelen et Bilstain, feront afficher pendant quatre mois consécutifs la demande en extension de concession ci-dessus analysée.

Ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche à l'issue de l'office, devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2. Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du 4<sup>e</sup> mois de publication.

Il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3. Immédiatement après l'expiration du 4<sup>e</sup> mois, les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans les journaux de la province et expédié aux autorités susnommées.

En séance, à Liège, le 4 février 1826.

Présens nobles et très honorables seigneurs,  
Baron de Crassier, Knaeps-Kenor, De Collard-Trouillet,  
Walthery, Crawhez,

Le président, Signé comte LIEDEKERKE.

Par la députation,

Le greffier des Etats de la province de Liège,  
Chevalier de l'ordre du Lion belge, BRANDÈS.

#### VILLE DE LIÈGE.

Les Bourgmestre et échevins, vu la demande du sieur Carlot Bronne, tendante à obtenir la suppression d'une partie du cul de sac dit babylone arrondissement du nord, devenue inutile par l'acquisition qu'il a faite de la maison Habran, désirant l'incorporer dans la cour de l'hôtel de l'aigle noire dont il est propriétaire, laquelle partie contient cinq aunes 44 palmes P.-B.; arrêtent:

La demande ci-dessus analysée sera publiée par la voie des journaux de cette ville, et affichée tant sur la pierre noire que dans le cul de sac dit babylone pour que les personnes qui croiraient avoir des motifs fondés d'opposition, aient à se présenter au secrétariat de la régence dans le délai de dix jours pour être consignés dans un procès-verbal de commodo et incommodo.

A l'Hôtel-de-Ville le 21 février 1826.

L'échevin, Chevalier de BEX

Par la régence,

Le secrétaire de la ville, SOLEURE.

Les Bourgmestre et échevins invitent les nommés ci-après à se rendre au secrétariat de la régence, pour affaires de l'administration, savoir N. Nivard, H. J. Marchand, Defranquen anciens militaires, Labeye, buissier, F. Frankinet, J. P. Georis, entrepreneur de travaux, et les parents d'un nommé Bleret, fils de Lambert et d'anne Bronnière, décédé, à la maison de détention à Gand.

#### PROGRAMME DU CONCERT

Qui sera donné samedi, 25 février courant, à la salle de spectacle, par le jeune MASSART.

- |  |  |
|--|--|
| PREMIÈRE PARTIE.   | DEUXIÈME PARTIE.   |
| 1. Overture de Proserpine, par Schneizeoffer.  | 8. Overture nouvelle de Hummel.  |
| 2. Concerto de Kreutzer, exécuté sur le violon par le jeune Massart.   | 9. Air de la Neige, chanté par Mde. St-Ange.   |
| 3. Duo de Léocadie, chanté par M. et Mde. St-Ange.   | 10. Duo concertant et variations sur la romance <i>c'est une larme</i> , composés par Lafont et Herz, et exécutés par M. Duguet et le jeune Massart. |
| 4. Trio de Psyché, composé par Kreutzer pour piano, cor et violon, exécuté par MM. Duguet, Massart aîné et D.... | 11. Romances chantées par M. de Mondonville.   |
| 5. Air du Mariage de Figaro, chanté par M. de Mondonville.   | 12. Air de Joseph, varié par Kreutzer pour le violon et exécuté par le jeune Massart.  |
| 6. Andante et rondo du concerto exécutés par le jeune Massart.   | (Ce morceau a été généralement demandé.)   |
| 7. Chœur de Beniowski, par Boyeldieu.  | 13. Chœur de Robin des Bois, par Wéber.  |

Le concert commencera à 6 h. précises. Le bureau sera ouvert avant 5 heures.

Prix des places: Loges, parquet, galeries, 1 fl. 50 cents; parterre, 1 fl.

amphithéâtre, 35 cents.

L'on peut se procurer des billets chez M. Delaveux, rue Neuvice, n. 941

bis. — N. B. Il n'y a plus qu'une loge à louer.

(114)

SPECTACLE. — Jeudi 2 février, n<sup>o</sup> 5 du 5<sup>e</sup> mois de l'abonnement, (le n. 4 arriéré par indisposition sera rendu très incessamment à MM. et dames abonnés) les *Folies amoureuses*, opéra en trois actes; on commencera à 5 heures et demie par la dernière représentation des *frères à l'épreuve*, drame.

Au premier jour la deuxième représentation de *Mimi cruel Barbe-Bleue*. En attendant la *Dame blanche*.

#### TEMPÉRATURE DU 22 FÉVRIER.

A 9 h. du mat., 5 au-dessus 0; à 4 h. ap.-midi, 9 d. au-dessus.

ÉTAT CIVIL, du 21 février. — Naissances: 2 garçons, 2 filles.

Décès: 1 fille, 3 femmes, savoir:

Marguerite Trillez, âgée de 60 ans, revendeuse, rue Matrognard, veuve de Thomas Redotté.

Marie Catherine Leonard, âgée de 34 ans, couturière, faub. St. Gilles, veuve de Nicolas Corbusier.

Marie Catherine Matray, âgée de 28 ans, couturière, rue Bergère épouse de Jean Henri Berleur.

#### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

PARFONDRY, der. r<sup>e</sup> l'hôtel de-ville a reçu des huitres anglaises.

FRANCKX, rue Ste. Ursule, N<sup>o</sup> 910, au cœur d'or, à Liège, vient de recevoir des cabilleaux, raies et flottes, sarcelles, canards sauvages et anchois nouveaux. (120)

Vin de Bordeaux à 47 cents la bout.; Bourgogne à 70 cts. Par pièces à des prix avantageux. Chez DEFIZE, porte St-Martin, n. 1114. (5)

On demande une servante, au n<sup>o</sup> 657, Mont St.-Martin. (124)

On demande une cuisinière, munie de bons certificats. S'adresser au bureau de cette feuille (123)

L'on demande un ouvrier maréchal à Saive, s'y adresser, ou place de l'Université à Liège, n<sup>o</sup> 181, pour avoir les renseignements nécessaires. (122)

(846) Catalogue d'une très belle collection de livres

De théologie, philosophie, histoire, littérature, médecine, chirurgie, etc., dont la vente aura lieu jeudi deux mars 1826, chez P. H. J. DUVIVIER, entrepreneur de ventes, rue Velbruck, où le catalogue se distribue, de même que chez P. DUVIVIER, rue sur Meuse, n<sup>o</sup> 380, au prix de 5 cents.

A vendre chez le même une bonne horloge allant huit jours avec 2 cloches, cadran et accessoires, pouvant servir à un château ou à un atelier.

(845) A vendre par expropriation forcée.

1<sup>o</sup>. Une maison, avec une étable, appendices et dépendances, située en lieu dit à la Clisure, commune d'Andrimont.

2. Une prairie, au même lieu, contenant environ un bonnier, quarante-quatre perches quatre-vingt-neuf palmes P.-B.

3. Un jardin, au même lieu, contenant environ une perche 54 palmes.

4. Une prairie, au même lieu, contenant environ un bonnier, quarante-sept perches treize palmes.

5. Une prairie, au même lieu, contenant environ un bonnier soixante-neuf perches dix-huit palmes.

6. Une prairie, au même lieu, contenant environ vingt-neuf perches trente palmes.

7. Un bois taillis, au même lieu, contenant environ six perches deux palmes.

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés en la commune d'Andrimont, canton de Limbourg, district de Verviers, arrondissement judiciaire et province de Liège.

Ils ont été saisis par le ministère de l'huissier Henri-Joseph Delgoffe, muni d'un pouvoir spécial en date du vingt-six janvier 1800 vingt-six, enregistré le même jour à la requête de Nicolas-Joseph Denis, cultivateur, domicilié commune de Henri-Chapelle, et de Pierre-Jean Denis, aussi cultivateur, domicilié commune de Henri-Chapelle, et ayant demeuré en dernier lieu à Verviers, sur Marguerite-Laurence Denis, veuve de Dieudonné Crosset, cultivatrice, domiciliée commune d'Andrimont, par procès-verbal du 3 février 1800 vingt six, enregistré le lendemain.

Des copies entières du procès-verbal de saisie ont été laissées avant son enregistrement à M. George François-Joseph Hozeaux, assesseur de la commune d'Andrimont, et à M. Nicolas Buchet, greffier de la justice de paix du canton de Limbourg.

Il a été transcrit au bureau des hypothèques de Liège, le treize février 1800 vingt-six, et au greffe du tribunal civil de première instance séant à Liège, le 15 du même mois.

La première publication du cahier des charges aura lieu à l'audience des criées dudit tribunal, le 3 avril 1800 vingt-six, dix heures du matin.

Maitre GASPARD SERVAIS, avoué, demeurant à Liège, rue de la Rose, n<sup>o</sup> 469, y patentié le 29 juin 1825, 4<sup>e</sup> classe, article 394, occupé pour les poursuivans.

G. SERVAIS, avoué.



CINQUIÈME DIRECTION DES FORTIFICATIONS,

LIÈGE ET HUY. — Ajudications publiques.

D'APRÈS une autorisation de son excellence le commissaire-général de la guerre, et sous son approbation ultérieure, le lieutenant-général du génie A. CROSET, directeur de la cinquième direction des fortifications, ou en cas d'absence le capitaine ENGLEN, commandant du génie dans la province de Liège, procédera à l'adjudication publique des travaux suivants :

A Liège.

1. Quelques réparations aux ouvrages en terre et à ceux de maçonnerie et de charpente, ainsi qu'aux bâtimens militaires de la ville de Liège et des deux forts, avec leur entretien ordinaire jusqu'au 30 avril 1827.
  2. Plusieurs renouvellemens et réparations aux casernes n. 1 et n. 2, ainsi qu'à un des pavillons des officiers de la grande caserne, et quelques travaux dans le bâtiment dit du commandant, le tout à la citadelle.
  3. Le récrépiage de 20,000 aunes carrées P.-B. de revêtement au fort de la chartreuse, et de 12,000 idem à la citadelle.
  4. La fourniture de 3600 palissades de bois de chêne, ainsi que de 1400 aunes courantes de liteaux de chêne, dont la moitié pour chaque fort.
  5. La construction d'un nouveau corps-de-garde à l'entrée de la fonderie de canons.
- Le pavage de quelques ateliers, et la livraison et le placement d'une nouvelle pompe dans la cour dudit établissement.
6. L'achèvement de la réparation d'une partie de mur de rempart contre la rivière de l'Ourthe, ainsi que 150 aunes cubes de maçonnerie et 6000 aunes carrées de récrépiage au mur de rempart entre la citadelle et Hocheport.

A Huy.

10. Quelques réparations aux travaux de maçonnerie et de charpente du fort de Huy, ainsi que leur entretien ordinaire jusqu'au 30 avril 1827.
  20. Le pavage en briques sur champ de quelques magasins et casemates du fort de Huy.
  30. Le récrépiage de 4000 aunes carrées de maçonnerie audit fort.
- Ces adjudications auront lieu, celle de Huy le 16 mars 1826, dans une des chambres du fort, et celles de Liège le 18 suivant, à l'hôtel de la Couronne impériale, à Liège, chaque fois à onze heures du matin. Les devis seront en lecture dans l'hôtel susdit, trois semaines avant l'adjudication, tandis qu'on pourra prendre des informations ultérieures tant au bureau du génie à Liège, que chez le garde du génie chargé du service à Huy.
- On donnera des indications sur les lieux, jeudi le neuf mars 1826, à neuf heures du matin, à commencer à la citadelle.

(Qu'on se le dise.)

Vente pour cause d'absence.

Il sera vendu aux enchères, le jeudi 23 février 1826, à trois heures de relevée, en l'étude du notaire PARMENTIER, place de la Comédie, à Liège, 1596e. soit cinq trente-deuxièmes parts dans la houillère de l'Espérance à Seraing, près de Liège. Cette houillère est située dans le bassin le plus riche de la province, possède deux machines à vapeur, est en plein rapport, et son produit est de la qualité grasse. Le paiement se fera en plusieurs termes.

(843) Vente par autorité de justice.

Le samedi vingt-cinq février 1826, aux onze heures du matin, il sera procédé, sur la place du grand marché de la ville de Liège, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, de meubles et effets consistant en tables, chaises, hautes et basses garde-robes, commode, étainerie, cuivrierie, moulin à café, marmites et chaudrons en fer de fonte et généralement tous les ustensiles de ménage. Plus, cinq vaches à lait, trois truies, trois cochons et quatorze cossets.

Le tout argent comptant.

(842) La location du droit de chasse dans les bois communaux de Spa, qui a été faite par soumission cachetée, n'ayant pas été approuvée, les bourgmestre et assesseurs, informent le public que le vingt-sept février courant, à neuf heures du matin, il sera procédé en la salle de l'hôtel-de-ville, à une nouvelle adjudication du même droit de chasse, au plus offrant à la chaleur des enchères et à l'extinction des feux, pour le terme de trois ans.

Spa, le 18 février 1826. COLLIN, bourgmestre.

SOUS PRESSE, Pour paraître sous peu de jours, chez P. J. DEMAT, imprimeur-libraire, Grande-Place, à Bruxelles.

Les gens comme il faut et les petites gens, ou aventures d'Auguste Minard, fils d'un adjoint de maire de Paris; par L. B. Picard, membre de l'institut (académie française), 2 vol in-18, imprimés sur beau papier.

Autres ouvrages du même auteur publiés par le même imprimeur-libraire :

L'Exalté, ou Histoire de Gabriel Désodry, sous l'ancien régime, pendant la révolution et sous l'empire; 3 vol. in-18 3 fl. 55 c.

Aventures d'Eugène de Seneville, et de Guillaume Delorme, écrites par Eugène en 1787; 4 vol. in-18 4 fl. 25 c.

Mémoires de Jacques Fauvel, 3 vol. in-18 3 fl. 55 c.

L'honnête homme ou le niais, histoire de Georges Dercy et de sa famille; 3 vol. in-18 2 fl. 84 c.

Le Gilblas de la révolution, ou les confessions de Laurent Giffard; 4 vol. in-18 3 fl. 78 c.

Le même imprimeur-libraire, a également sous presse : La grammaire des grammaires, ou analyse raisonnée des meilleurs traités sur la langue française; par Girault Duvivier.

Cette édition a été faite sur la cinquième qui a paru à Paris, et on a eu soin d'en faire disparaître toutes les fautes qui existaient encore dans cette dernière, elle a été augmentée en outre d'un chapitre sur le *h* aspiré, d'un résumé de toutes les règles sur les participes, de quelques éclaircissements sur les négations, et d'une prodigieuse quantité de notes et d'observations, dont le détail serait trop long à donner ici.

L'éditeur n'a rien négligé pour rendre cet ouvrage aussi complet qu'il pouvait l'être et pour le rendre plus digne d'être mis sous les yeux du public.

Traité de la typographie, par Henri Fournier, in-12, papier velin, 1 fl. 89 c.

NB. — On trouvera ces ouvrages chez les principaux libraires de la ville de Liège.

Belle vente de bestiaux et meubles-meublans.

Vendredi et samedi, 10 et 11 mars 1826, chaque jour à une heure précise, Mr. André Coune, abandonnant l'exploitation de sa ferme sise à Oleye, près de Waremme, y fera vendre aux enchères, par le ministère du notaire Lejeune, de Waremme, tout son mobilier garnissant ladite ferme;

Savoir :

18 Bons chevaux et poulains, dans quels un entier, beaux hongres et 3 belles jumens pleines, tous de bon âge.

20 Bêtes à cornes, dans quelles 10 vaches pleines et trois bœufs.

14 Truies pleines ou avec leurs petits, et 20 cochons de nourris.

Deux charriots, une charette, charrues, herses, rouleaux, chaînes, chaînons et généralement tout son attirail de labour.

Plus, le meuble-meublant, consistant en linges, literie et batterie de cuisine, rien réservé. A crédit.

Le premier jour, on vendra les chevaux, vaches et attirail de labour.

Le deuxième jour, le restant.

(838) MAGASIN DE COTON FILÉ, en gros et en détail, à prix fixe.

Michel SARTON-SOURKA, rue du Pont d'Avroy, n. 535, donne avis au public, qu'il vient de faire filer une très-forte partie de coton pour tricot, longue soie, première qualité, double en 4, 5, 6, 7 et 8 bouts. Il est en outre assorti, aussi en gros, en toute autre espèce de coton doublé, tant blanc qu'écrû, mêlé et en couleur pour frange, jupe, etc.; de même que pour tissus, chaîne et trame blanche écrû, et tient de différentes nuances à très-bon compte.

Les administrateurs-collateurs de la fondation des bourses Vacs-alk à Tongres informent, qu'une bourse, à la jouissance de laquelle sont appelés les parens du fondateur, faisant leurs études dans une des universités dans les provinces méridionales du royaume, est devenue vacante; en conséquence invitent les intéressés à faire parvenir, sans frais avant le 15 mars prochain, à M. Vrindts, receveur de ladite fondation à Tongres, les titres et pièces, qui puissent prouver leurs droits à la jouissance des bourses dont il s'agit.

Vente par le ministère du notaire PARMENTIER, mardi courant, à dix heures du matin, d'une centaine de gros arbres de bois blancs et ornés, dans les allées du château d'Ougrée; au bord de la Meuse, le long de Renory.

Cette vente se fera au pied des arbres à 6 mois de crédit.

( ) On vendra chez P. H. J. DUVIVIER, entrepreneur de velours, rue Velbruck, lundi prochain, 27 courant, vers trois heures après-midi, une quantité d'anciennes robes de soie et étoffes dont une partie peuvent être employées à des ornemens d'église, de même qu'une ancienne armoire dit buffet à glace avec une pendule et plusieurs garde-robes.

(806) Les prétendans droit à la succession de M. Jean Charles Henri Vanbeul, décédé le sept janvier 1826, sont invités à s'adresser à Me. AMORÉ, Avoué; demeurant à Liège, rue de Stalon n. 209, son curateur.

(823) Vente de meubles d'acajou.

Cette vente aura lieu le lundi 27 février 1826, à trois heures de l'après-midi, chez P. H. J. DUVIVIER, entrepreneur, rue Velbruck, consistant en 2 hautes garde-robes; 3 commodes; un buffet, un canapé, 2 demi douzaines de chaises bouffées, une table à thé, 2 grandes glaces dit trumeaux et autres, une pendule, 2 vases en bronze de la plus grande beauté, consoles, 2 secrétaires, à tambour et autres et une quantité d'autres meubles, tous en acajou trop longs à détailler.

Mercredi, Jeudi et vendredi, 1, 2 et 3 mars 1826, à une heure précise de l'après dinée. Monsieur le Baron de Claret de Hanoffe se défaisant de l'exploitation de la ferme de Donceel, canton et district de Waremme, y fera vendre aux enchères publiques, le beau mobilier qui s'y trouve, savoir :

1. Trente deux chevaux, dont 21 de labour qui consistent en 6 hongres propres aux rouliers et 15 jumens la majeure partie pleines; et 11 de race étrangère : une bel étalon, 4 jumens dont deux pleines, propres à la monture ou au cabriolet, et 6 poulains, tous ces chevaux sont de bonne espèce.

2. Trente bêtes à cornes de race hollandaise parmi lesquelles il y en a 20 pleines ou ayant donné leurs veaux, 4 bœufs de différens âges, 2 bœufs et 4 genisses, d'une belle espèce.

3. Cinquante truies pleines ou avec leurs jeunes.

4. Cent bêtes à laine mérinos: moutons et laitières.

5. Quatre charriots, 2 charettes, un tombereau, 5 charrues dont 3 à roulettes; 3 rouleaux et 7 herses, tous ces objets bien équipés, et une grande quantité de harnois, chaînes et attirails de labour.

6. Echelles, cribles, vau-volants, bacs, boiseries de charpente et généralement tout ce qui se trouve à ladite ferme et servant à son exploitation.

Cette vente se fera à crédit moyennant caution sous la direction de Mtes. Jamouille et Delbouille, notaires royaux.

Le 1. Jour on vendra les chevaux et attirails de labour.

Le 2. Les bêtes à cornes et truies.

Le 3. Les bêtes à laine et les objets restans.